
FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

BILAN DU CONSEIL DES MARAIS DU 14 SEPTEMBRE 2001

Forum des Marais Atlantiques
Quai aux Vivres – BP 40214
17304 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 87 08 00
Fax : 05 46 87 69 90
E-Mail : fma@forum-marais-atl.com
Site Internet : www.forum-marais-atl.com



TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|--|-----------|
| 1. | Bilan de la table ronde « prairies et élevage »..... | 1 |
| 1.1 | La réaffirmation du lien entre la prairie humide de marais, fleuron de la qualité écologique et l'élevage, porté et initié par les éleveurs..... | 2 |
| 1.2 | Quelles qualités de prairies en marais atlantiques ?..... | 3 |
| 1.3 | Les systèmes d'aides économiques (OGAF, OLAE ET CTE) avec une grande incertitude sur l'efficacité des CTE pour sauvegarder les prairies et soutenir l'élevage..... | 4 |
| 1.4 | Comment développer localement des schémas de valorisation spécifique soutenus par plusieurs acteurs afin d'initier des valorisations économiques réelles..... | 6 |
| 1.5 | Le nécessaire maintien d'espaces de dialogue dans chaque marais pour qu'éleveurs, élus, naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés à la prairie de marais..... | 8 |
| 2. | Bilan de la table ronde « Nouveaux enjeux de l'entretien des réseaux hydrauliques des marais »..... | 8 |
| 2.1 | La prise en compte des nouveaux enjeux par les structures fédératrices | 9 |
| 2.2 | Les problèmes ressentis par les gestionnaires locaux..... | 12 |
| 2.2.1 | La lutte contre le ragondin | 12 |
| 2.2.2 | La lutte contre la jussie | 13 |
| 2.2.3 | La difficile solidarité avec les bassins versants..... | 14 |
| 2.3 | Les problèmes exprimés par les biologistes | 15 |
| 2.4 | De nouvelles solidarités pour une meilleure prise en charge..... | 16 |
| 2.4.1 | Les SAGE et l'aide des Agences de l'Eau | 16 |
| 2.4.2 | Nouvelles équipes d'entretien et nouvelles qualifications..... | 17 |
| 3. | Compte rendu de la table ronde « place des marais dans les programmes d'aménagement du territoire » | 18 |
| 4. | Résolutions des membres du Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques | 21 |

Préambule

Le Conseil des Marais Atlantiques est créé à l'initiative du Forum des Marais et a pour **objectifs** de :

- De créer une **assemblée consultative et créative** auprès du Forum des Marais Atlantiques afin d'orienter au mieux ses actions ;
- De proposer un **espace de réflexion** entre les acteurs des différents marais littoraux **sur des problèmes qui leurs sont communs** ;
- De **promouvoir les marais atlantiques** dans leur diversité ;
- De favoriser l'émergence d'une **vision stratégique qualitative des marais** au sein des politiques de développement des territoires européens, et notamment celles de l'Arc Atlantique.

La journée du 14 septembre constitue une **première étape d'un processus améliorable** en fonction des échanges. Pour la préparation du Conseil des Marais, un questionnaire a été envoyé au printemps 2001. En fonction des premiers retours, le programme de la journée s'est organisé autour de tables rondes thématiques :

- Prairies de marais atlantiques et élevage.
- Nouveaux enjeux de l'entretien des réseaux hydrauliques de marais.
- Implications des collectivités locales dans les marais.

Nous avons souhaité privilégier le débat et les échanges. Ce premier Conseil des marais a réuni 130 personnes. Tous les marais, de Brière à Arcachon étaient représentés. L'assemblée a réuni une grande diversité d'acteurs en marais tant géographique que par leurs responsabilités sur leurs territoires.

Le président Jean Claude Beaulieu a ouvert la séance et les tables rondes ont été animées par la journaliste Dominique Rousset. En début d'après-midi, nous avons pu élargir notre réflexion aux problèmes des marais dans d'autres pays européens grâce à l'intervention tout en images de Nacima Baron Yelles, géographe et co-auteur du livre « Les marais maritimes d'Europe Atlantique », PUF 2001.

Le Comité syndical s'est engagé à faire connaître le plus largement possible auprès des administrations, des élus et du pouvoir législatif, les différentes résolutions prises après les échanges durant ce premier Conseil des Marais. Nous vous proposons d'en retrouver les synthèses et les résolutions et nous vous donnons rendez-vous pour le prochain Conseil des Marais Atlantiques en 2002.

1. Bilan de la table ronde « prairies et élevage »

Intervenants :

Jacques MAROTEIX, président de la Chambre d'Agriculture de Charente -Maritime
Francis BERLAND, éleveur en Marais Poitevin, président de l'association de la race maraîchine bovine
Dominique DEFRANCE, directeur de la DDAF de Charente-Maritime
Patrick STEYAERT, directeur de l'INRA Saint Laurent de la Prée
Jean-Jacques BLANCHON, responsable de la gestion des espaces naturels à la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Une grande inquiétude s'est exprimée sur l'avenir des éleveurs en marais et sur l'urgence qu'il y a d'agir pour qu'ils puissent continuer de vivre de leur métier avec les troupeaux dans leur milieu.

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, Jacques Maroteix a ouvert cette première table ronde en retraçant l'histoire de la domestication par l'homme de ces zones de marais et son implication dans le paysage marais. Depuis une dizaine d'années, la prairie naturelle de marais a été reconsidérée par l'ensemble des acteurs.

A partir de 1991, la mise en place des mesures agri-environnementales sous forme d'OGAF puis d'OLAE a permis une nouvelle appréhension de la prairie de marais et de ses spécificités. Les éleveurs ont ainsi pu bénéficier d'une aide financière à l'hectare et entamer un dialogue constructif avec l'ensemble des associations oeuvrant pour les marais. Aujourd'hui, la crise de la vache folle, celle de la fièvre aphteuse et la lente transition des dispositifs OLAE vers les CTE rendent la situation financière des éleveurs en marais très délicate.

Nous avons choisi de retranscrire les débats suivant cinq points :

1. La réaffirmation du lien entre la **prairie humide de marais**, fleuron de la qualité écologique, **et l'élevage**, porté et initié par les éleveurs.
2. Les questions concernant **les qualités des prairies**.
3. Les **systèmes d'aides économiques** (OGAF, OLAE, CTE) avec une grande incertitude sur l'efficacité des CTE pour sauvegarder les prairies et soutenir l'élevage.
4. Les opportunités de valorisation économique de **l'élevage en marais** avec des **signes de qualités forts**.
5. Le nécessaire maintien **d'espaces de dialogue dans chaque marais** pour qu'éleveurs, élus, naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés à la prairie de marais.

1.1 La réaffirmation du lien entre la prairie humide de marais, fleuron de la qualité écologique et l'élevage, porté et initié par les éleveurs.

L'exceptionnelle richesse floristique des prairies humides de marais est étroitement liée aux différentes pratiques d'élevage. Aussi, un large consensus s'est manifesté parmi les intervenants et les participants autour de ce lieu : **Préserver les prairies humides de marais, c'est d'abord et avant tout, dans le contexte économique international et européen, soutenir l'élevage en marais.**

Et, comme le cours de la viande est bas et que les prairies de marais cadrent mal avec un mode d'exploitation intensif, « **vivre de l'élevage en marais** », souhait exprimé à plusieurs reprises, **devient impossible sans aides financières publiques.**

Ainsi, si depuis 20 ans, la politique européenne en faveur de l'environnement exprimée par les directives Oiseaux et Habitats affirment la nécessaire préservation des prairies naturelles, elle tâtonne pour rendre effectif l'équilibre entre enjeux économiques et enjeux environnementaux. Elle est contrainte par la PAC qui ne favorise pas encore, l'élevage sur les prairies.

Les travaux d'analyse économique entrepris par l'INRA, montrent que les exploitations agricoles en marais Poitevin et Charentais poursuivent le processus d'intensification (augmentation des cultures de vente et intensification de l'élevage avec des cultures fourragères) malgré les aides agri-environnementales. Cette analyse va donc à contre sens des effets recherchés par ces mesures et illustre tout le poids des aides aux céréales et la difficulté à réellement infléchir les pratiques vers l'extensif.

En effet, faut-il rappeler que dans les années 80, un hectare de tournesol rapportait cinq fois plus qu'un hectare de prairie ? Francis Berland souligne que cette analyse à l'hectare n'est pas seule suffisante et que c'est aussi l'équilibre global de l'exploitation qui est en jeu : **« nous perdons des éleveurs depuis fort longtemps dans ces zones de marais ».**

A dater de 1992, la pratique de la mise en œuvre des OGAF et des OLAE dans chaque marais autour des comités de pilotage a permis la mise en commun des questions des éleveurs et des naturalistes et la construction d'une analyse commune. A l'unanimité, la question n'est plus directement la destruction des prairies pour la mise en culture du marais mais plutôt **« quelle est la viabilité de l'élevage en marais ? Quelles utilisations de la prairie dans un souci agri-environnemental ? ».**

Mais, comme le souligne Pierre Delepiney, éleveur en marais : **« l'espèce en voie de disparition, c'est l'éleveur ».** Dès lors, deux axes de préoccupation de nature différente se rejoignent et ne peuvent être isolés l'un de l'autre :

L'un d'ordre écologique : quelles prairies de marais ?

l'autre économique : comment soutenir l'élevage en marais ?

1.2 Quelles qualités de prairies en marais atlantiques ?

La question a plusieurs fois été évoquée.

Tout d'abord, Patrick Steyaert rappelle que la prairie permanente de marais est très peu productive, avec une durée d'exploitation courte de l'ordre de trois mois (d'avril à juin). La productivité varie aussi d'un marais à l'autre et se situe entre 2 et 6 tonnes de matière sèche par hectare ou entre 0,4 et 0,8 UGB/ha. Les mesures agri-environnementales, notamment lorsqu'elles interdisent la fertilisation azotée, maintiennent cette productivité à un niveau très faible.

Pour Francis Berland, la prairie de marais est, et a été malmenée car **« les éleveurs ont besoin d'avoir confiance dans le schéma technique qu'ils choisissent et nous avons toujours la sensation d'un manque de données qualitatives techniques sur les prairies de marais ».**

Le mode d'exploitation de ces parcelles est également à prendre en compte et il faut s'attacher à comprendre l'inquiétude des éleveurs : L'utilité du pâturage équin n'est pas reconnue notamment par les aides européennes comme l'a rappelé Pierre de Lepiney en relatant un événement très récent sur sa commune *« les chevaux sont chassés administrativement parlant lors des comptages ».* La fauche, effectuée trop tardivement, donne du foin de mauvaise qualité.

Cet aspect technique du débat s'est enrichi de nouvelles questions posées par Jean Jacques Blanchon. **Si avant 90, la richesse floristique était perçue par les inventaires à la parcelle, aujourd'hui, la perception est plus complexe avec la prise en compte d'un ensemble de parcelles, d'un marais, des liens entre éleveurs :** *« C'est vrai que la définition d'objectifs environnementaux, ce n'est pas quelque chose de simple. Je crois que*

l'expérience agri-environnementale a changé profondément la manière d'appréhender la biodiversité à l'échelle de grands territoires et je crois que c'est un acquis important. »

Il faut également prendre en compte les enjeux nationaux en matière de formation et d'information sur ces objectifs, c'est à dire : « *que de 79 à 98, l'essentiel de notre action en faveur des zones humides était centré sur la notion d'inventaire et à définir des critères permettant de qualifier des territoires particuliers ou des enjeux environnementaux en particulier, [...], et quand il s'agit de qualifier la fonction environnementale, travaille-t-on à l'échelle d'une parcelle, d'un territoire ? Car les méthodes de travail et d'analyse ne sont évidemment pas les mêmes. C'est une question importante car en tant que gestionnaire, on doit contribuer à un choix de gestion sur un territoire et nous sommes confrontés à un déficit d'outil d'aide à la gestion ou de méthode de travail* ». (Jean Jacques Blanchon)

Comment l'agriculteur et le naturaliste peuvent appréhender ensemble des questions agronomiques qui s'appliquent à la parcelle de marais mais ont des interactions avec les autres parcelles et l'ensemble du marais ? « Que demande t-on exactement à l'éleveur ? »

Quelques expériences communes ont été initiées dans le cadre des OLAE : dans le marais Breton, un réseau de 18 exploitants travaille avec des botanistes de l'université de Rennes depuis 20 ans ; dans les marais de Voutron (Rochefort Nord), naturalistes et éleveurs ont élaboré ensemble des propositions de gestion à l'issue de 3 ans de travail commun ; malheureusement, elles n'ont pu être reprises dans le cadre régional du CTE.

1.3 Les systèmes d'aides économiques (OGAF, OLAE ET CTE) avec une grande incertitude sur l'efficacité des CTE pour sauvegarder les prairies et soutenir l'élevage.

Les aides à la prairie naturelle de marais ont été initiées à partir de 91 dans le cadre des mesures agri-environnementales de la PAC sous forme de contrat à cinq ans.

Seize premières OGAF-environnement ont été mises en place de 91 à 93, relayées ensuite par les OLAE pour conduire, **en 1998 à 32 opérations différentes totalisant 100 000 hectares de prairies de marais atlantiques sous contrat pour 66 millions de francs par an.**

En France, le système OLAE n'a plus été renouvelé après décembre 99. Les aides à la prairie naturelle de marais devant intégrer le dispositif CTE mis en place par le gouvernement français.

Les difficultés de ce dispositif ont été longuement évoquées pour répondre à la question brûlante du devenir de l'élevage en marais. En effet, le CTE n'a pas été pensé pour les 300.000 hectares de marais atlantiques mais plus globalement pour un nouveau lien entre l'agriculture et la société française. Or, il faut savoir que l'ensemble des mesures agri-environnementales de la PAC vont en France passer par le CTE. Si avec les OLAE, 60 millions de francs étaient exclusivement destinés aux prairies humides atlantiques, il n'est pas du tout évident qu'une masse financière du même niveau soit disponible pour les CTE marais.

Outre les difficultés de son émergence, le dispositif CTE présente un certain nombre de limites techniques, variables d'un département à l'autre et peu adaptées aux marais :

Les producteurs au-delà de 55 ans ne peuvent conclure un CTE. Or un grand nombre d'éleveurs en marais ont atteint cet âge et se posent la question de la transmission aux enfants :

- Il faut avoir un revenu égal au minimum à 75% du revenu départemental (soit 96.500 francs), et cela pour accéder au volet économique du CTE.
- Il y a une dégressivité du montant des aides à l'hectare au-delà d'une surface correspondant à deux fois la SMI (Surface Minimum d'Installation), ce qui va à l'encontre du processus d'extensification souhaité pour l'élevage en marais. En Charente-Maritime, un coefficient de pondération de 0.5 a été adopté pour les prairies de marais mais ce dispositif ne semble pas adopté ailleurs.
- La procédure ne prévoit pas le maintien des comités de pilotages locaux qui ont permis à chaque marais, de préciser au mieux les enjeux agronomiques et floristiques. L'ensemble des dossiers est visé au niveau de chaque département au sein des CDOA et non plus localement.

La procédure CTE, même s'il existe des CTE marais, semble encore moins satisfaisante que les OLAE pour prendre en compte la dimension territoriale de chaque marais. En effet, comme l'a souligné entre autre Patrick Steyaert, « **ce qui est en jeu, c'est la construction du lien entre une activité individuelle, qui est celle de l'agriculteur, et une dimension plus collective, à l'échelle du territoire, comme la protection des prairies naturelles de marais** ».

Les aléas de la procédure de négociation nationale en 2000 sur le CTE ont conduit à une perte des spécificités territoriales. Ainsi par exemple, les propositions agri-environnementales du groupe de Voutron n'ont pu être intégrées au programme régional des CTE.

« On s'interroge sur la rupture qu'introduit le CTE par rapport à l'esprit collectif qui était né quand on bâtissait canton par canton, marais par marais, un programme OLAE environnement. Il faut rappeler qu'en Charente-Maritime, nous avons été pilotes en matière d'OLAE et nous avons réussi à mettre tout le monde autour de la table et à faire évoluer tous ensemble les projets. » (Jean Pierre Mercier, directeur adjoint du Conseil Général de Charente-Maritime).

Patrick Steyaert a souligné l'incohérence des politiques publiques et la difficulté de réussite des mesures agri-environnementales qui restent « *comme une rustine sur une politique agricole commune qui est le corps du système. Nous sommes dans un système contraint* ».

A plusieurs reprises, les intervenants et les participants ont souligné que le nécessaire soutien à l'élevage en marais ne pourra trouver son efficacité qu'avec un engagement politique fort, du gouvernement et des élus locaux, suffisamment fort pour contrebalancer la contrainte économique de la PAC.

Jacques Maroteix, président de la Chambre d'Agriculture a soulevé une question cruciale : « *trouver le moyen d'assurer un revenu aux éleveurs* » [...], « *l'avenir de l'élevage repose sur le principe d'une volonté politique de l'état français de bien identifier l'intérêt des zones et de mettre en place une politique volontariste. Nous aimerions une aide à l'hectare de prairie et pas une aide qui soit symbolique et renégociée tous les cinq ans.* »

Les participants à la table ronde s'accordent pour affirmer que le niveau d'aide à la prairie naturelle devrait atteindre 1000 francs l'hectare en niveau de base et plus avec des contraintes écologiques supplémentaires. Or **les CTE ne pourront couvrir toutes les prairies marais et il semble nécessaire de maintenir en parallèle une aide simple à l'hectare de prairie marais.**

Madame Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres a quant à elle, largement souligné son intérêt pour ce dispositif tout en n'en mesurant les limites : « *Je pense que les CTE peuvent être un excellent outil pour les zones de marais comme pour d'autres territoires de France. Par contre, je pense que son caractère volontaire fait que sur les zones de marais, **ce n'est probablement pas un outil suffisant** car les agriculteurs qui n'ont pas des terres que dans les marais mais à d'autres endroits, peuvent ne pas vouloir signer de CTE et là que fait-on pour leurs parcelles qui sont dans les zones de marais ? **Je pense qu'il serait nécessaire de réfléchir à la façon de maintenir des mesures agri-environnementales dans les zones de marais.** »*

Dominique Defrance a, quant à lui évoqué les modes de communication à mettre en avant pour que les discours soient mieux perçus : « *Je crois que sur la définition même d'aide, il faut passer en terme de langage de l'aide, compensation de handicap, à **l'aide, fonction de l'utilité collective environnementale.** Si vous dites que c'est un handicap économique, cela passe mal actuellement.* »

Des aspects réellement positifs de la démarche CTE ont été soulignés par **des professionnels des marais salés** : ils ont pu, par ces outils, consolider une démarche commune d'exploitation durable :

- CTE aquaculture en marais nord Médocains proposé par l'association CURUMA ;
- CTE conchylicole dans le bassin de Marennes Oléron par la SRC ;
- CTE « fossés à poissons » a été créé en Seudre afin de réhabiliter ces espaces et engager une démarche qualité pour l'anguille de marais.

1.4 Comment développer localement des schémas de valorisation spécifique soutenus par plusieurs acteurs afin d'initier des valorisations économiques réelles.

Pour Francis Berland on se trouve « *en présence d'un triptyque entre les éleveurs, la prairie naturelle humide et la présence effective d'animaux à la pâture (équins). Il y avait par le passé un point d'équilibre autour de la prairie qui représentait une rente, un équilibre technique et économique pour les petites fermes et un équilibre sociologique* ». Il fait part également d'une grande préoccupation sur la réorganisation des filières productives quant à la possibilité d'organiser des filières élevages laitiers quand les structures laitières locales ont disparu.

- **Le cas des races à faible effectif**

Francis Berland a fait part de son témoignage en tant qu'éleveur et président de l'association pour la valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides : « *Cette année, une nouvelle orientation a été donnée car nous sommes passés d'une dimension préservation du troupeau à la recherche des circuits de valorisation. L'objectif est la valorisation économique de l'élevage à long terme pour un certain nombre de présidents d'associations* ».

D'autres associations s'occupent à protéger les races à très petits effectifs ; on en compte 16 en France. Certaines concernent des races de marais comme la Nantaise, la Niortaise, la Parthenaise.

Cet objectif est à négocier en instaurant un enjeu de territoire. Pour Francis Berland et les autres concepteurs de programmes de préservation du troupeau, il n'y a aucun doute sur l'action à mener.

Aujourd'hui, ce groupe constitué s'attelle à la valorisation en souhaitant développer un « **produit ficelé terroir et spécialement dans les zones de marais** ». Depuis le conseil des marais, et après de nombreuses réunions, l'association secondée par l'INRA et l'administration a pu faire valider un CTE collectif spécifiquement sur la maraîchine.

Par ailleurs, des schémas de valorisation dans les marais existent dans d'autres registres que le registre bovin avec le développement du programme du mulassier du baudet du Poitou et bien d'autres promoteurs des races menacées.

Cette expérimentation peut porter ces fruits localement avec une prise en compte de différents champs : la préservation d'une race, l'attachement culturel à la prairie, le souci d'une qualité supérieure. **Comment multiplier ces initiatives à fort engagement dans un contexte où la consommation de viande a chuté de 10% ?**

Pour P.Steyaert, la question de la commercialisation de la viande a aussi une dimension culturelle : « *Au niveau des producteurs, le modèle de référence est celui du classement des carcasses selon la grille EUROPA. Dans ce classement, la Maraîchine est souvent mal classée, alors qu'elle a un goût particulièrement apprécié* ». Les normes admises pour le commerce de la viande ne prennent pas en compte les critères gustatifs. D'après lui « *c'est une question de culture, et celle-ci change, notamment par le biais de l'éducation* ».

A ce titre, l'expérimentation menée par les éleveurs de maraîchines est tout à fait intéressante. Pour P. Steyaert, c'est une voie qu'il faut poursuivre car l'information et l'éducation des consommateurs est un véritable travail de fond. Dans le cadre de la crise de la vache folle, les consommateurs se sont tournés vers une recherche du « produit terroir » même si cela ne représente que 10 à 15%.

Dominique Defrance a également souligné le travail remarquable réalisé par le CREGENE (Conservatoire des REssources GENétiques du Centre Ouest Atlantique dont le siège se situe au Parc Interrégional du marais Poitevin) vis à vis de l'ensemble des races à faible effectif (au delà des bovines déjà citées, nous citerons entre autre, la poule de Marans, la chèvre poitevine, le trait mulassier du Poitou, l'oie grise des marais etc ...).

- **Comment se saisir des démarches qualités ?**

Cette question de la haute qualité en viande bovine de marais pose d'autres questions.

La première est posée par les professionnels des Chambres d'Agriculture : est-ce que le consommateur est prêt à payer la qualité ?

Pour P.Steyaert, le débat ne doit pas seulement porter sur le prix à payer. Il semblerait que le choix du consommateur aille vers une acceptation du prix à payer pour une viande ou tout autre produit de qualité mais pas seulement. La question n'est donc plus uniquement celle du prix, de la référence mais « **comment le produit a t-il été produit ?** ». Il faut effectivement intégrer cette nouvelle notion car comment omettre de traiter cet aspect dans la démarche de valorisation. Le mouvement semble être lancé et, en maintenant

l'information, il est possible d'envisager que le consommateur accepte de payer un produit si il sait comment il a été fabriqué.

Pour Christian Aimé, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture de la Vendée, il faut « **d'abord rallier les signes de qualité** » afin de ne pas disperser les efforts.

1.5 Le nécessaire maintien d'espaces de dialogue dans chaque marais pour qu'éleveurs, élus, naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés à la prairie de marais.

Francis Berland fait le constat « *qu'il n'existe pas ou peu de tribunes pour rapprocher les langages, tout au moins autour des opérations locales agri-environnementales.*

A ce titre, Jean Jacques Blanchon estime que « *cela pose beaucoup de questions concernant les conditions de mise en œuvre, entre le niveau européen et le niveau local.* ».

Il semble très net que la demande de concertation, d'information et de dialogue soit un véritable enjeu dans ce débat. L'ensemble des participants souhaite une clarification des intentions et des objectifs : « **un autre point important, c'est la question du dialogue. Nous on veut bien faire de l'agri-environnement sur nos prairies mais nous voudrions tout de même savoir ce que cela veut dire, pourquoi et quel effet cela a sur notre environnement** ». Il faut s'expliquer sur ce que l'on attend, qu'elles sont les préoccupations des éleveurs et autres, qu'est ce que le naturaliste attend lui aussi de la prairie.

Une action a été mise en place et proposée dans le cadre d'un CTE par des agriculteurs de Charente-Maritime et cela a été broyé par le système administratif comme étant trop local et ne pouvant pas faire partie des mesures régionales. Alors, il faut trouver les clés pour mettre en place un système plus cohérent qui reprenne bien cette dimension collective proposée.

« **La maraîchine est une opportunité pour le faire. Ce n'est pas la seule** ».

2. Bilan de la table ronde « Nouveaux enjeux de l'entretien des réseaux hydrauliques des marais »

Intervenants :

Michel **Lacouture**, directeur de l'UNIMA

Jacky Couton, président du syndicat des marais de Beauvoir

Hubert de Grandmaison, président de l'Union des marais Sud Loire ;

Jacques Guilloteau, directeur de l'EID-Atlantique ;

Christian Rigaud, biologiste du Cemagref, spécialiste du poisson

Laurent Vienne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Nous avons choisi pour cette table ronde de retranscrire les débats en quatre points :

1. La prise en compte des nouveaux enjeux par les structures fédératrices.
2. Les problèmes ressentis par les gestionnaires locaux.
3. Les problèmes exprimés par les biologistes sur la qualité et la gestion de l'eau.
4. De nouvelles solidarités pour une meilleure prise en charge de l'entretien.

2.1 La prise en compte des nouveaux enjeux par les structures fédératrices

Dans le cadre de cette table ronde sur les nouveaux enjeux hydrauliques, les structures fédérées de longue date font preuve de solidité et de cohésion. Plusieurs présidents de ces structures fédératrices ont témoigné ce jour là.

- **Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA – Syndicat Mixte)**

L'UNIMA est un syndicat mixte qui regroupe le Conseil Général, les syndicats de marais et les communes qui le souhaitent. Les techniciens mettent en œuvre les travaux hydrauliques en marais et développent également des missions d'études.

Michel Lacouture, directeur de l'UNIMA rappelle que depuis 1991, l'entretien des canaux des 100 000 hectares de marais de Charente-Maritime est cadré par un protocole « agri-environnement » propre à ce département Cet accord prend en compte les aspects liés à la protection de l'environnement : « *Nous sommes par exemple tombés d'accord pour intervenir au plus sur la moitié des fossés d'une même zone au cours d'une année, ce qui nous oblige pour un même programme à intervenir sur un plus grand périmètre. La conséquence est un déplacement beaucoup plus important des engins sur le terrain ce qui greve le coût des opérations* ». Par ailleurs, « *le respect des périodes de nidification et de reproduction de certaines espèces nous oblige à réaliser l'entretien dans des créneaux de dates beaucoup plus restreints. Nous essayons de jongler entre les marais doux et les marais salés et nous jouons sur toute la différence de ces marais pour essayer de planifier à l'année sans trop grever le coût. Mais tous ont dû le noter, le coût d'entretien a augmenté en fonction de ces contraintes* ».

L'expérience de l'UNIMA en Charente-Maritime est tout à fait significative : pour favoriser les actions d'entretien régulier des fossés syndicaux, elle a établi avec l'aide du Conseil Général la possibilité de conventions pluriannuelles d'entretien établies entre le syndicat de marais et l'UNIMA . Ces conventions ont également pu bénéficier des aides de la politique régionale européenne « *avec les fonds européens et l'aide du département, il y a un taux d'aide publique moyen de 70% pour ces programmes d'entretien* ».

- **Union des Marais Sud Loire**

L'Union des marais Sud Loire présidée par Hubert de Grandmaison existe depuis 1957 et travaille en concertation avec l'ensemble de ses syndicats de marais, « *notre union existe depuis 1957, nous avons pris l'habitude depuis 40 ans de ne rien faire sans être tous ensemble* ».

« *En ce qui nous concerne, il faut noter notre spécificité. C'est à dire, notre union aide à ravitailler ses marais en eau douce l'été : on reprend 20 millions de m3 d'eau pour maintenir les niveaux et pour l'irrigation agricole et maraîchère. C'est très important de le signaler parce que cela va générer des exigences en matière d'approvisionnement. Puis nous avons eu des difficultés financières puisque nous fournissons une grosse quantité d'eau à Hocktel Culman sur les bords de la Loire, Cette société a fermé et nous nous sommes retrouvés avec 1 million en moins sur notre budget. Là nous avons dû faire appel aux élus et nous avons constitué, il y a 17 ans, un syndicat d'aménagement hydraulique qui regroupe les communes des syndicats de marais, c'est à dire 21 communes sur environ 20 000 hectares de marais et nous avons réussi à associer les quatre rivières du bassin versant, ce qui nous amène à avoir une cinquantaine de communes qui participent à l'ensemble de nos décisions*».

« Il y a donc deux structures fédératrices, l' Union des marais Sud Loire qui est la structure syndicale avec 7 000 propriétaires à l'origine et puis le syndicat d'aménagement hydraulique avec 51 communes ».

Hubert de Grandmaison a également fait part de ses difficultés pour réaliser des travaux d'entretien tout en préservant la spécificité du terrain et le respect des biotopes. *« Concernant les travaux des fossés, je pense que nous ne pouvons pas envisager de faire de curage de fossé de manière importante si les grands émissaires ne sont pas en état. Si cela marche bien, c'est parce que les ouvrages sont à peu près bien entretenus. On a eu la preuve cette année que le système n'était pas trop mauvais puisque nous n'avons pas eu de maison inondée, pas de route coupée et tout c'est bien passé ».*

Plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- Une expérience avec le CEMAGREF dans le cadre du programme NORSPA (LIFE) Baie de Bourgneuf afin de mieux connaître les paramètres importants notamment pour la diversité piscicole : *« nous essayons d'intégrer ces paramètres à nos travaux d'entretien et d'aménagement des réseaux de fossés ».*
- Des projets de curage d'écours et de fossés avec l'aide européenne (objectif 5b ou objectif 2) : les communes puis les syndicats de marais ont bénéficié de ces aides : *« la totalité de nos syndicats de marais, c'est à dire 12 à 13.000 hectares sur lesquels nous avons commencé la troisième phase de travaux de curage. Cela a commencé il y a 1 mois et cela sera terminé au mois de novembre » ;*
- Un troisième est en cours d'élaboration afin de bénéficier d'un Contrat Restauration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'engager la réalisation partagée d'une cartographie numérique commune des fossés syndicaux : *« Nous avons décidé avant hier qu'à la fin de décembre tous nos fossés et écourts seraient cartographiés sur les 20.000 hectares et nous avons proposé de le faire pour l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Ce projet devra être financé sur 4 à 5 ans de manière à étaler les curages et que tout ne soit pas fait en même temps ».*

Les enjeux environnementaux font partie de la nouvelle donne mais relèvent de la volonté seule de celui qui souhaite les prendre en compte. Tant dans un contexte technique que financier. Pour lui, la concertation et le suivi sont primordiaux et l'implication des partenaires financiers et techniques prépondérante, *« il faut convaincre aussi les élus de leur participation financière » (...)* *« nous demandons tout simplement de respecter la végétation rivulaire et de ne pas abattre les hêtres et les chênes. Fort de l'expérience que l'on a eue, nous avons fait une journée de formation de pelleteur et nous avons invité l'Agence de l'Eau et la DIREN pour montrer la difficulté de ce travail. Quand vous mettez une pelle dans un roncier ou dans un bois, lequel de ces arbres faut-il conserver ? Et bien cela a marché et tous les mardis nous allons sur les chantiers pour surveiller les actions des pelleteuses et si le travail n'est pas respecté tel que nous l'avons demandé, notamment la végétation rivulaire, nous remettons en cause cette action. »*

• L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Créée en 1987, elle a d'abord été une institution d'études, puis à partir de 1992 en charge des travaux d'intérêt général sur les 15 000 ha de marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise. Cet établissement public de coopération interdépartementale porte le SAGE de la Sèvre Niortaise et du marais Poitevin. Il organise la réhabilitation des voies d'eau primaires et secondaires dans le cadre d'un triple partenariat avec la DDE Sèvres et Marais et les syndicats de marais, organise la lutte contre la jussie, anime le programme de restauration et modernisation des ouvrages.

Jacques Morisset, président, a rappelé la signature en 2000 d'un des premiers « contrat pour la restauration et l'entretien des zones humides » avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les travaux prévus sur 5 ans pour un montant de presque 40 MF recevront une aide de 9.2 MF de la part de l'Agence. Il s'agit d'agir sur trois problèmes principaux :

- *Le comblement des réseaux hydrauliques et la dégradation des berges*

La prolifération des espèces végétales aquatiques envahissantes : « *La jussie est apparue sur notre zone de marais mouillé, il y a une dizaine d'années avec un développement explosif depuis cinq à six ans. Nous avons passé un protocole avec le CEMAGREF pour regarder quelles seraient les méthodes les plus efficaces contre cette plante : sa biologie, ses méthodes de reproduction, les milieux favorables* ». Pour Jacques Morisset la meilleure des méthodes reste celle de l'arrachage manuel en début de végétation. La lutte ne peut être mécanisée tant à cause des coûts supplémentaires que les limites techniques rencontrées lors de l'utilisation des pelleteuses « *oui, mais il faut faire attention parce que vous avez des boutures qui partent n'importe où. C'est une plante très difficile à combattre. Nous avons cartographié sur SIG, herbier par herbier, sa présence dans les canaux primaires et secondaires. On ne peut pas les éliminer tous alors nous maîtrisons son développement sur à peu près 400 kilomètres de berges* ».

- *La vétusté et le mauvais état des ouvrages hydrauliques.*

Pour favoriser la conduite des actions, un système d'information géographique sera mis en place à l'IIBSN en partenariat.

• **Syndicat hydraulique du Nord Aunis (SHYNA)**

Christian Point, président du Syndicat Hydraulique du Nord Aunis (SHYNA), rappelle que pour les opérations de lutte contre le ragondin et la jussie, les syndicats de marais n'ont plus les moyens financiers de le faire. Le syndicat du Nord Aunis qui les fédère aux cotés des communes ne pourra être réellement opérationnel que dans la mesure où les financements extérieurs seront durables et qu'un bon niveau de professionnalisme sera atteint.

• **L'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID-Atlantique)**

Jacques Guilloteau a rappelé que cet établissement public relevait « *d'une entente entre les Conseils Généraux de cinq départements : Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime et Gironde, qui ont décidé dans les années 70 de mettre en place une structure pour organiser la lutte contre les moustiques dans un contexte de confort et de développement touristique* ».

« *Notre intervention est ciblée, elle se déroule dans les anciens bassins des marais salicoles et s'effectue en direction des seules espèces de moustiques qui piquent l'homme (ici les moustiques du genre Aedes). Ceux-ci pondent sur les vases des fonds de marais découvertes ou asséchées temporairement. Donc, ils témoignent d'une certaine relation de ces marais par rapport à l'hydraulique, par rapport à l'hydrologie et par rapport à l'état de la dynamique de l'eau : sur les sites de marais salants, le moustique du genre Aedes a été témoin de l'abandon* ».

« *Cette lutte est ciblée en direction des seules espèces que je vous ai citées ; elle est ponctuelle grâce à la technique de la cartographie phytoécologique appliquée qui permet sur un bassin de marais de 2000 hectares de situer les 200 à 300 hectares qu'il faudra surveiller*

et dans lesquels la dynamique de l'eau (marées, pluies) sera à l'origine de l'éclosion des larves ».

« Très rapidement, nous ne nous sommes pas contentés du traitement antilarvaire : nous avons été amenés à pratiquer avec d'autres partenaires et d'autres collectivités, à conseiller à pratiquer des programmes de restauration du réseau hydraulique ou bien encore de restauration totale de l'hydraulique de marais qui avait été détruit».

Comme le soulignent ces témoignages, sur l'ensemble des marais atlantiques, différentes formes de structures fédératrices agissent ; elles n'ont pas toutes les mêmes missions.

Elles ont cependant toutes réussi dans la coordination des travaux de restauration hydraulique des réseaux principaux.

Elles restent confrontées toutefois au financement des opérations d'entretien régulier et de lutte contre la jussie intégrant correctement les objectifs environnementaux. Certaines se sont engagées également dans l'élaboration des SAGE et dans la cartographie numérique des réseaux primaires et secondaires.

2.2 Les problèmes ressentis par les gestionnaires locaux.

Pour les gestionnaires locaux, présidents de syndicats de marais ou élus communaux, les difficultés immédiates ressenties sont celles liées à la lutte contre le ragondin, la jussie, le besoin d'agents d'entretien et la difficile mobilisation des acteurs des bassins versants.

La lutte contre les espèces envahissantes a fait l'objet de nombreuses interventions. En effet, si les préoccupations hydrauliques (berges, colmatage) ont été évoquées, l'aspect technique de la lutte contre les espèces envahissantes et les problèmes de coût ont mis en lumière la difficulté de trouver des solutions qui soient à la fois efficaces et pérennes.

2.2.1 La lutte contre le ragondin

Les gestionnaires ont évoqué à de nombreuses reprises leur découragement devant l'ampleur de la tâche : l'organisation de la lutte elle-même est compliquée par les multiples partenaires ; l'utilisation systématique de carottes empoisonnées à la bromadiolone de moins en moins acceptée. Les populations de ragondins ne sont pas éradiquées et occasionnent encore trop de dégâts coûteux, et dès que la lutte se relâche, elles occasionnent à nouveau de nombreux dégâts.

Hubert de Grandmaison, qui est également président de la Fédération de Défense des Ennemis des Cultures, nous donne les chiffres suivants pour ses 6 marais adhérents dans le cadre du groupement de défense marais Breton : 6 300 ragondins tués avec 10 piègeurs et 14 000 sur 3 ans. Pour chacune de ces pièces, 10 francs sont versés au piègeur. Il considère que c'est une charge élevée pour leur association mais que la lutte contre ce nuisible passe également par une valorisation du travail du piègeur et obtenir un bon rendement.

Dans le marais Breton Vendéen, les moyens concertés de lutte contre le ragondin par piégeage ne sont pas encore tout à fait stabilisés. Jacky Couton, président du marais de Beauvoir, regrette ce retard. Un nouveau syndicat mixte a été créé récemment (cf paragraphe 4 du présent compte rendu).

Dans le marais Poitevin, plusieurs organisations de piégeage ont été créées depuis quelques années. Cependant, Régis Pasquier, responsable de l'une d'entre elle « ALIGATORE » témoigne : « *Par rapport à la lutte contre le ragondin lorsque l'on est une structure de 15 personnes. Cela représente un budget de 1,8 million de francs par an et il faut bien sûr travailler à la pérennisation de ces emplois (CEC et emplois jeunes). Cela veut dire aussi être très compétent avec un personnel motivé, équipé en matériel et rémunéré à sa juste valeur* ».

Les gestionnaires locaux ont mis en œuvre différentes solutions pour poursuivre la lutte contre les ragondins car ils contribuent à la dégradation rapide des fossés, des berges et des chemins. Les solutions mobilisent à chaque fois un grand nombre de partenaires bien au-delà des seules FDGDEC. Mais l'inquiétude est grande sur la durabilité des financements et la mise en place de ces nouveaux métiers « agents de marais ».

2.2.2 La lutte contre la jussie

Cette nouvelle « pollution végétale » a littéralement explosé depuis une dizaine d'années. Dans certains secteurs, elle bouche entièrement les canaux entravant la libre circulation des eaux.

L'Institution Sèvre Niortaise en collaboration avec le CEMAGREF a établi un protocole de lutte ; « Sur le marais mouillé, c'est 1 million de francs par an pour 400 km de berges » témoigne Jacques Morisset.

L'UNIMA, en Charente-Maritime, a recensé l'état d'envahissement des canaux principaux en 2000 et commencé les premiers travaux compte tenu que « *certaines canaux ont été entièrement fermés par cette plante* ». Pour l'année 2001, l'UNIMA n'a pas pu trouver de financement public pour les travaux de lutte contre la jussie alors que pour l'année dernière, une aide de 50% leur avait été allouée : 30% Conseil Général, 10% Agence de l'Eau et 10% Région. Le coût de 10 francs le mètre linéaire traité inquiète les syndicats de marais. L'UNIMA propose une lutte combinée *mise au point* avec le concours du CEMAGREF et des pêcheurs : traitement chimique (RUNDUP BIO AQUA) au pulvérisateur manuel, arrachage à la pelle mécanique avec godets spécifiques puis finition manuelle à partir de barques adaptées. L'UNIMA travaille avec un personnel saisonnier mais l'ensemble de ces techniques est très onéreux et l'inquiétude est grande comme en témoigne Pierre Giraud, président du Syndicat de marais de Brouage : « *nos canaux sont envahis, la jussie monte même sur les berges ; elle est arrivée dans notre marais par suite d'un faucardage non maîtrisé réalisé par la DDE* ». – « *Nous n'avons pas les moyens de faire intervenir l'UNIMA sur l'ensemble de nos fossés syndicaux* ».

Les moyens de lutte ainsi que le coût des interventions sont de véritables questions d'autant que les fonds européens ne répondent pas à tous les besoins et qu'il y a une grande inégalité de répartition des frais entre les syndicats, les communes, les agriculteurs et autres.

En synthèse, seule l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise a réussi à stabiliser un programme de lutte concerté avec financement public contre la jussie sur les canaux principaux. Ce programme permet de maintenir un niveau acceptable de la plante. Les autres structures n'ont pas pu stabiliser leurs programmes et leurs financements et l'inquiétude est grande.

Un séminaire national s'est tenu en janvier 2000 à Soustons dans les Landes sur la lutte contre la jussie. Les actes devraient sortir bientôt et mettre en évidence l'ensemble des difficultés. Cette question « *dépasse même nos frontières puisque très récemment l'UNIMA a accueilli deux chercheurs de Floride (USA) très intéressés par leurs travaux et les méthodes mises en place sur les problématiques végétales* ».

Au-delà des problèmes liés à la jussie, aux ragondins il a également été cité le problème de l'écrevisse de Louisiane qu'il faut désormais ajouter aux espèces envahissantes dans bon nombre de marais et rivières de la façade atlantique. Il est important que des **solutions financières mieux définies entre Etat et collectivités** puissent pérenniser les opérations concertées de lutte au risque de voir des solutions individuelles intégrant des traitements chimiques non contrôlés, être conduites sans mesures d'impact ni d'efficacité.

Par ailleurs, Denis Crochet de l'ADASEA de Vendée, a rappelé que l'entretien des fossés tertiaires incombait le plus souvent aux éleveurs ; ils sont porteurs d'un savoir-faire qu'il faut valoriser et faire perdurer.

La **demande est très forte pour que le maintien voire la création d'un service « agent de marais » durable** soit mis en place. Les dispositifs actuels sous forme de Contrat Emploi Solidarité arrivent chez certains à échéance, et se pose la question des partenariats financiers pour pérenniser ces moyens de lutte. Nous reparlerons de cet aspect dans le paragraphe 3.4.

2.2.3 La difficile solidarité avec les bassins versants.

Les maraîchins ont plusieurs fois évoqué leur impuissance vis à vis des pratiques hydrauliques des bassins versants. Le sujet a été largement évoqué notamment par Hubert de Grandmaison « *Est-ce que le bassin versant doit payer autant que le marais, est-ce qu'il doit participer au fonctionnement, est-ce qu'il est d'accord pour investir ?* ». Les marais étant l'exutoire des bassins versants, la dimension environnementale et économique doit-elle être prise en compte par les bassins versants ou bien cela repose-t-il uniquement sur les épaules des syndicats et associations de marais.

Hubert de Grandmaison des Marais Sud Loire, a retracé les étapes de la mise en place d'une collaboration avec le bassin versant sur les difficultés financières rencontrées quelques années auparavant : « *A la suite de difficultés financières graves, nous avons constitué un syndicat d'aménagement hydraulique qui regroupe 21 communes sur environ 20 000 hectares de marais et nous avons réussi à associer les quatre rivières du bassin versant qui participent à hauteur de 19% pour les investissements mais pas du tout au niveau du fonctionnement. On n'a jamais pu leur arracher 1 centime. Cela représente une cinquantaine de communes qui participent à l'ensemble de nos décisions.* ».

Jacky Couton, président du marais de Beauvoir a témoigné très sincèrement des difficultés rencontrées avec le bassin versant sur le marais de Beauvoir : « *le bassin versant de 12 000 hectares chez moi, comprend notamment la ville de Challans qui est la deuxième ville de Vendée où tous les jours on bétonne, on bitume. Si un orage tombe avec 30 à 40 millimètres d'eau, on nous en envoi 25 à 30 millimètres et là je me heurte à la profession ostréicole. Si c'est en période d'étiage, je suis obligé d'ouvrir les écluses et je dois avertir tous mes éclusiers alors voyez-vous, l'année dernière 7 mois inondés. Les ostréiculteurs en ont assez et ils me disent : le bassin versant, il n'y a jamais eu de concertation, il ne paie rien. Il va bien falloir qu'il y ait une concertation et se mettre d'accord avec le bassin versant, les infrastructures routières. Les remboursements eux aussi, ont été fait sans concertation avec les associations syndicales de marais. Il faut discuter très vite de tous ces problèmes car très vite il n'y aura plus de maraîchins pour entretenir l'arrière-pays* ».

La participation des bassins versants n'est pas systématique et pas obligatoire. Si un SAGE n'est pas constitué pour officialiser les délimitations et organiser cette gestion, les bassins versants ne se sentent absolument pas redevables.

2.3 Les problèmes exprimés par les biologistes

La participation des biologistes à cette table ronde a contribué à élargir le débat par de nouveaux axes de réflexion. Pour Christian Rigaud du CEMAGREF-Bordeaux, « *il ne faudrait pas se focaliser uniquement sur le problème de l'entretien mais également sur les problèmes de **qualité de l'eau**, d'**organisation hydraulique** du réseau et de **gestion** » ; « *l'entretien est une clé d'entrée mais il ne faut pas laisser de côté les autres aspects. Il faut être créatif par rapport à la manière dont on doit entretenir les réseaux* ».*

« *L'entretien a toujours été indispensable en marais mais avec les outils puissants actuellement utilisés, il est nécessaire de le raisonner de manière à intégrer la facette biologique et paysagère. Sinon, il ne reste qu'une démarche hydraulique avec remise en cause plus ou moins rapide des autres fonctions que peuvent remplir ces zones* ».

« *Les équipes scientifiques peuvent enrichir le débat autour de l'entretien par une mise au point de descripteurs pertinents et fiabilisés avec des méthodes calées. Des connaissances sur le rôle des divers compartiments d'un réseau et sur la qualité biologique et paysagère d'un marais peuvent déboucher sur des messages vers les acteurs de l'entretien et des gestionnaires* ».

Christian Rigaud se dit « *persuadé de l'intérêt à activer des programmes d'études et de mise au point sur des zones ateliers où pourront s'exprimer des démarches pluridisciplinaires autour du fossé et de ses annexes* ». On doit pouvoir associer exploitation et valorisation du marais tout en conservant au maximum ses caractéristiques spécifiques. Un premier essai de ce type de travail en 1999 avec le Forum des Marais Atlantiques associant des universitaires et des syndicats de marais, a conclu sur l'intérêt de préserver au maximum une mosaïque d'habitats aquatiques en marais lors des programmations d'entretien.

Les débats ont ensuite peu développé les aspects spécifiques aux indicateurs de qualité biologique, ceux existant en rivière se révélant peu adaptés.

Jacques Guilloteau souligne que dans les marais salés, « *les moustiques peuvent être des bio-indicateurs puisque la présence de ces moustiques est le témoin de l'abandon de la gestion et de l'entretien de ces zones et de l'impossibilité de gestion lorsque le réseau et les ouvrages hydrauliques ne sont pas entretenus* ».

La question de la qualité de l'eau des fossés en marais a été abordée par Michel Lacouture qui souligne que c'est un des enjeux d'avenir *sur lequel l'UNIMA travaille avec l'ensemble des partenaires dans le but de constituer un observatoire*. Par ailleurs, la question de la qualité bactériologique de l'eau en sortie de marais a été évoquée par Jean-Pierre Goumard, élu régional, qui souligne les enjeux importants de production mytilicole en baie de l'Aiguillon.

La reconnaissance des qualités biologiques potentielles des réseaux de marais et de ses nombreuses interactions implique une plus grande vigilance. Le manque de recul par rapport aux données qui commencent à être collectées sur ces milieux aquatiques et sur l'impact des différentes méthodes d'entretien demande de la part de l'ensemble des acteurs (associations, syndicats, DIREN, Agence de l'Eau, techniciens, scientifiques) de nouvelles organisations communes. La mise en place de descripteurs biologiques pertinents pour les fossés, la définition de cartes hydrauliques peuvent contribuer à mieux raisonner la gestion des réseaux et des niveaux d'eau. Ils sont à créer avec l'ensemble des acteurs concernés.

2.4 De nouvelles solidarités pour une meilleure prise en charge

A la faveur de cette table ronde, nous avons pu constater combien le souci de nouvelles modalités de gestion et de développement était présent. Aujourd'hui, les acteurs des marais sont amenés à imaginer, à créer des projets de territoire qui permettent simultanément une valorisation économique et le maintien d'une bonne qualité biologique et hydraulique.

En effet, les organismes chargés initialement de l'entretien et/ou de la gestion du réseau hydraulique doivent prendre en compte de nouveaux problèmes (jussie, ragondins, bassins versants) qui ne relèvent pas de leurs compétences immédiates et qu'ils ne peuvent prendre en charge seuls.

A plusieurs reprises lors des débats, il est apparu **nécessaire que les structures gestionnaires se concertent par marais pour définir ensemble les nouvelles missions liées à l'entretien des réseaux hydrauliques** de marais. D'une part, il s'agit de trouver des solidarités financières extérieures (Europe, Etat, Région, Département, Agences de l'Eau) dans une exigence de cohérence et de préservation des qualités biologiques des milieux aquatiques ; d'autre part, il faut veiller au développement de nouvelles qualifications à mettre au service des marais (outils de cartographie numérique, équipes d'agent d'entretien, outils de concertation et d'information). Plusieurs expériences et outils ont été évoqués lors de cette table ronde.

2.4.1 Les SAGE et l'aide des Agences de l'Eau

La loi sur l'Eau de 1992 a initié des outils de concertation à l'échelle des bassins versants et les marais atlantiques sont concernés par plusieurs SAGE.

Geneviève Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres a rappelé, « *C'est vrai, il y a peu de concertation avec le bassin versant mais je voudrais rappeler quand même qu'il y a la loi sur l'Eau et que cette loi préconise l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Je constate que pour le marais Poitevin, le schéma d'aménagement pour la Sèvre Niortaise n'avance pas et c'est un exemple. Pour la France, seulement une dizaine de schémas directeurs est en place. Les acteurs locaux ne viennent pas aux débats mais se plaignent que les choses n'avancent pas. Je crois qu'il faut que nous prenions chacun nos responsabilités et il faut appliquer la loi sur l'Eau* ».

Hubert de Grandmaison a témoigné du bon travail réalisé dans le cadre du SAGE de Grand Lieu ;

Hervé Ponthieux, animateur du SAGE marais Breton, a également apporté son témoignage : « *Localement, la Commission Locale de l'Eau (CLE) doit associer tout le monde aux décisions. On s'aperçoit aussi que cela a aussi une certaine limite car associer tout le monde, cela nuit au débat et l'on avance peu. Sur un secteur comme le mien, vous êtes en zone littorale et vous avez un monde fou aux débats. En terme de démarche collective et pour satisfaire au mieux, nous avons mis en place, un groupe de communication et cela marche plutôt bien. Nous avons mis en évidence la nécessité de la démarche collective, de trouver un objectif commun même si chacun voit son propre intérêt. C'est difficile, car étant à la CLE, nous avons une responsabilité comme gestionnaire mais aussi comme citoyen. Une autre remarque, c'est que nous avons beaucoup de syndicats de marais mais peu de syndicats de rivières en amont. C'est un manque à combler, il faudrait travailler en amont et en aval des structures ce qui permettrait de travailler un peu mieux* ».

Par ailleurs, les Agences de l'Eau, à la suite des SDAGE ont initié des « **Contrats de Restauration et d'Entretien des zones humides** ». Laurent Vienne de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a témoigné sur la participation de l'Agence à des Contrat de Restauration Entretien des zones humides. Il a insisté sur les souhaits de l'Agence, à savoir que ces programmes soient réellement concertés avec les usagers et les élus ; qu'ils prennent en compte les fonctionnalités des milieux aquatiques avec leurs aspects qualitatifs ; qu'ils soient dotés d'outils de suivi des travaux.

Nous avons déjà évoqué celui mis en œuvre avec l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise ; d'autres sont en cours d'élaboration : avec le syndicat mixte du bassin de la Vendée dans le marais Poitevin, avec l'Union des Marais Sud Loire, avec le nouveau syndicat mixte écologique du marais Breton.

La prise en compte de ces nouveaux enjeux qualitatifs, le partage des connaissances et les réseaux d'expériences sont des signes forts et encourageants pour les syndicats de marais et tous les acteurs. L'implication des organismes présents ce jour, est la preuve qu'il existe des ressources et de l'énergie pour engager des projets durables. Il faut imaginer et créer les réseaux et les plate-formes d'échanges et de transferts des connaissances dans le cadre des marais de la façade atlantique.

2.4.2 Nouvelles équipes d'entretien et nouvelles qualifications

Différents témoignages ont porté sur ces nouvelles structures de l'entretien :

Une initiative très originale et très structurée a vu le jour dans les marais du sud de la Vendée : l'association Aligatore, sous la responsabilité de Régis Pasquier propose des moyens de lutte contre les ragondins, d'entretien courant dans un souci de rendre compte au mieux des opérations réalisées avec des outils de cartographie du territoire. Le programme de lutte représente une structure de 15 personnes et un budget de 1,8 million de francs. Il s'agit d'emplois aidés soit dans le dispositif « emploi-jeunes » soit dans le dispositif CEC. Le président de cette association, Guy Grelaud, conseiller général est intervenu pour dire toute l'inquiétude quant à la pérennisation de ces agents de marais, dont il estime l'action tout à fait nécessaire.

Les constats alarmants et les besoins urgents de mettre en place un plan d'action efficace et une approche globale de la gestion du marais respectant les savoirs et les compétences de chacun a confirmé la nécessité de doter le marais Breton d'une structure porteuse de projet : un Syndicat mixte de gestion écologique du marais Breton a été créé en octobre 2000. Ce syndicat se base sur l'application de la loi sur l'Eau, pour agir en cohésion et en complémentarité avec les autres structures. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Conclusion

Un des axes très important de cette table ronde a été celui des structures de concertation, de mise en œuvre, de financement de l'action en marais. En effet plusieurs points sont soulignés :

Le financement de l'entretien fait appel à de nombreuses solidarités financières au delà des structures syndicales ; il semble qu'il faille désormais limiter les dépenses d'investissement aux gros travaux pour privilégier un mode d'entretien régulier à travers des crédits continuels de fonctionnement ;

Les modalités et les objectifs d'entretien doivent être redéfinis marais par marais, en cohérence avec l'histoire locale, les procédures déjà initiées,...

Le bon niveau de qualification nécessaire pour encadrer et intervenir dans l'entretien des marais milite en faveur de montages financiers durables pour les « agents de marais ».

3. Compte rendu de la table ronde « place des marais dans les programmes d'aménagement du territoire »

Intervenants :

- **Bernard DRAPPEAU**, maire de Courçon, conseiller général de Charente Maritime, président de l'UNIMA ;
 - **Guy GRELAUD**, conseiller général de la Vendée, président de la Communauté de Commune de Chaillé-les-Marais ;
 - **Geneviève PERRIN GAILLARD**, députée des Deux-Sèvres ;
 - **Philippe PLISSON**, vice-président du Conseil Général de la Gironde, président de la Communauté de Communes de Saint - Ciers sur Gironde
- Jean-Pierre TALLIEU**, maire de La Tremblade, conseiller général de Charente-Maritime.

Les données économiques, sociales et écologiques ont évolué ces vingt dernières années et elles relèvent dorénavant des compétences liées aux collectivités territoriales. Les principales préoccupations sont le maintien de la qualité de son milieu et le maintien de la ruralité. *« On ne peut dissocier le territoire et les gens qui y vivent. Les projets que peuvent soutenir les collectivités sont ceux qui relèvent de l'intérêt public : maintien de l'emploi, valorisation économique, développement économique et touristique, maintien de la qualité biologique des milieux écologiques ».*

Les élus présents à cette table ronde ont fait part de leur intérêt pour les marais et ont partagé leurs espoirs mais aussi leurs difficultés. Certaines apparaissent dans les marais compte tenu du droit de propriété et de la volonté de certains propriétaires d'être isolés dans leurs usages privés (chasse, ...). Beaucoup ont évoqué les difficultés qu'ils ont parfois à gérer les conflits d'intérêts : niveaux d'eau, droit de chasse (loi chasse et pêche, loi sur l'Eau), agriculture, conchyliculture.

Les communautés de communes semblent être de bons niveaux pour initier des projets cohérents sur les marais. Elles permettent également le soutien aux actions de développement économique avec une offre de service de compétences spécifiques *« Aujourd'hui, la commune doit gérer le développement économique et elle le fait avec une communauté de communes. Ensuite, il y a les pays car les communautés de communes n'ont pas toujours le territoire pertinent. C'est un rôle très léger de coordination. Et je considère que le département a aussi un rôle à jouer »* (Philippe Plisson).

Les situations qu'ils rencontrent sont cependant très diverses et ils doivent proposer des stratégies regroupant : la préservation, la valorisation et le développement économique et touristique.

Stratégie de préservation

Philippe Plisson dans le cadre de son mandat a replacé le contexte quant à la prise en compte de ces zones : *« La prise de conscience au niveau départemental et régional des problèmes d'environnement des zones humides a bien évolué. Il y a quelques années, c'était*

bien difficile de préserver ces zones humides et ces marais. Nous étions plus dans une logique d'agriculture intensive et nous ne prenions pas en compte l'avenir de nos marais qui étaient considérés comme des zones inutiles ».

Stratégie de valorisation

Laurent Fonteneau, délégué Environnement au Conseil Régional Poitou-Charentes propose une lecture du territoire qui doit en premier lieu valoriser la diversité de ces espaces. *« J'ai passé vingt années de ma vie dans le marais et je l'ai quitté il y a peu. Et si l'on disait d'abord que vivre dans les marais, c'est formidable. Je ne connais pas beaucoup de territoires ruraux pour lesquels nous avons ce genre de débat. Nous avons un niveau de technicité dans les débats au sujet des zones humides que l'on ne retrouve nulle part ailleurs,[...], la grande interrogation est de savoir comment allons nous transférer le niveau des débats auprès de la population et auprès des élus locaux ? ».*

Pour Jean-Louis Frot, conseiller général de Charente-Maritime, rappelle qu'il n'y a pas un marais mais des marais. Il peut y avoir des différences majeures entre eux mais il arrive que des projets communs aboutissent : « Sur les marais de Rochefort, nous avons pu reconquérir 40 hectares de marais. C'est modeste mais le projet en aval a été bien préparé. La concertation a été bien menée entre les différents acteurs : les élus, les associations, la Chambre d'Agriculture et les collectivités territoriales. Il faut très tôt amorcer le dialogue et c'est faisable. Cela peut prendre parfois du temps mais c'est à ce prix ».

L'engagement des collectivités auprès des Syndicats de marais.

Bernard Drappeau, conseiller général de Charente-Maritime, président de l'UNIMA (Union des Marais de Charente-Maritime) : *« En tant que maires, nous sommes très concernés, avec les syndicats de marais, par la nécessaire solidarité sur les questions de l'eau entre bassin versant et marais. En Charente-Maritime, les autres partenaires fondamentaux sont le Conseil Général et l'UNIMA. Ils ont notamment permis la mise en place de « contrats d'entretien régulier,[...], Les syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique sont des lieux favorables à la concertation. Le rôle des élus, c'est effectivement que tout le monde trouve son équilibre autour de la table ».*

Guy Grelaud, conseiller général de Vendée : *« Je souhaite que les syndicats de marais se regroupent pour avoir des tailles cohérentes et ainsi permettre de mieux coordonner les actions d'entretien, de gestion des niveaux d'eau et d'harmoniser les taxes syndicales. »,[...], « Il est nécessaire aujourd'hui que la gestion des niveaux d'eau dans les marais soit discutée avec tous les partenaires et pas uniquement avec les agriculteurs. Les mytiliculteurs, les professionnels du tourisme, les élus doivent pouvoir se prononcer car ils participent aussi financièrement à l'entretien de ces réseaux d'eau. ».*

Geneviève Perrin-Gaillard, *« Les territoires de marais n'ont pas eu toute l'attention qu'ils méritaient. Si aujourd'hui les élus s'en préoccupent de plus en plus, l'Etat devrait plus en tenir compte en associant étroitement richesse environnementale et contraintes économiques ».*

L'intérêt touristique est pour Jean Pierre Tallieu, maire de La Tremblade et Conseiller Général, un véritable enjeu pour le XXIème siècle. *« Nous sommes dans une civilisation de loisirs. Le marais est un site merveilleux, que je prétends être culturel. Les gens viennent de toute l'Europe et il faut tout faire pour faire vivre ces régions. Mais je le répète, nous ne les ferons pas vivre sans ses habitants ».*

Une réelle volonté de proposer des mesures législatives.

Aujourd'hui, les élus, même s'ils se retrouvent parfois isolés dans certaines assemblées pour évoquer les problèmes des marais, s'accordent à dire, à l'instar de Philippe Plisson, « *Je sens que nous avons plus de chance d'être entendus aujourd'hui en tant qu'élus pour accompagner les projets de développement durable en marais. [...] La région Aquitaine et le département de Gironde se sont engagés solennellement pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde et reconsidèrent avec intérêt les marais. Un syndicat mixte interdépartemental (Gironde – Charente-Maritime) a été créé afin de renforcer notre réflexion commune sur l'estuaire* ».

Les aspects réglementaires ont été largement évoqués et des modalités plus explicites de l'application des différentes lois et réglementations ont été demandées afin de faciliter la mise en œuvre des projets. P.Steyaert a posé clairement le problème « *Est-ce que la multiplication des directives administratives n'est pas une difficulté ?* ». De plus, lors d'incohérences signalées, il est nécessaire que la réglementation puisse évoluer rapidement « *on a un arsenal législatif adapté mais souvent dévoyé sur le terrain* ». La demande est très forte « *nous attendons du législateur qu'il ait un petit peu plus la main sur l'application des textes qu'il met en place* ».

Geneviève Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres, souligne que « *dans chaque marais, il existe un certain nombre d'intérêts contradictoires mais l'enjeu pour nous élus est d'essayer de faire de la solidarité avec les outils que l'on a. Les territoires de marais doivent être valorisés avec tous les acteurs. L'outil Natura 2000 permet de dialoguer entre chasseurs, agriculteurs. Là où la procédure a été mise en place et où tous les acteurs participent, cela marche bien.* ».

Geneviève Perrin Gaillard explique la manière dont elle envisage des solutions sur des propositions concrètes « *Dans le rapport que nous avons rendu avec mon collègue P.Duron, député du Calvados, nous avons mis en avant que le besoin est de bien définir les projets et que les différents niveaux d'intercommunalité puissent ensuite s'en saisir. Ce rapport propose des orientations pour ne pas multiplier les réglementations et permettre une bonne concordance entre protection de l'environnement et développement économique. **Du zonage au contrat, une stratégie pour l'avenir** est disponible sur le site de la documentation française.* »

Elle rappelle que le gouvernement a mis en place un Plan d'Action en faveur des zones humides qui vise à établir un diagnostic et à trouver des solutions en s'appuyant sur les structures existantes. Marie Odile Guth, chargée de mission auprès du Ministère, a précisé que le Forum des Marais Atlantiques avait été désigné Pôle-relais dans cet objectif précis et en témoigne : « *L'idée forte est de s'appuyer sur des structures territoriales, et le Forum des Marais Atlantiques travaille avec des acteurs, des élus, des professionnels. Il faut encourager cette démarche et l'ouvrir à tout l'Arc Atlantique* ».

Tout le monde s'accorde à dire que les structures locales sont de bons relais pour initier ces projets. L'UNIMA par la voix de son directeur, Michel Lacouture attire notre attention sur un fait tout à fait récent : « *Si aujourd'hui, la prise de conscience fait porter un tout nouveau regard sur les marais, il ne faut pas oublier que pendant des siècles ils se sont débrouillés dans leur coin* ». Il évoque également un aspect du règlement du Sous-Préfet Le Terme où déjà, il était évoqué les soucis d'environnement que l'on stigmatise dans notre société actuelle. D'autre part, il rappelle que les présidents de syndicats de marais sont les seuls élus en France ne percevant pas d'indemnités sous le coup d'un règlement datant de 1865. Il avance cela comme une injustice et propose que cela soit revalorisé.

.... mais le bilan reste contrasté !

Tout n'est cependant pas facile. Les intérêts contradictoires freinent parfois des projets valorisant des actions sur le long terme. Philippe Plisson, conseiller général de Gironde, président de la Communauté de Communes de Saint Ciers : « *Je voudrais faire part de mon témoignage où depuis trente ans dans le marais, quelques-uns s'arc-boutent sur leurs privilèges et entravent le développement de projets plus ouverts. Ainsi, dans le marais de St Ciers, quelques propriétaires n'ont pas permis que soit mis en place une OGAF-environnement, ni le développement de chemins de randonnées. Des syndicats de marais demandent des subventions mais ils ne veulent pas que cela donne un droit de regard sur la gestion locale. Il est urgent de redéfinir une gestion pour l'intérêt public* ».

Dans d'autres marais, essentiellement les marais salés, les élus sont plus inquiets des risques d'abandon, comme en témoigne Jean-Yves Grelaud, maire d'Olonnes « *Le Marais des Olonnes a une surface de 2000 ha et, outre les trois ouvrages principaux manœuvrés par l'éclusier du Syndicat de marais en accord avec la DDE Maritime, ce marais comprend plus de 600 petites écluses privées manipulées et entretenues par plus de 400 propriétaires. Les six communes concernées par ce marais et le Conseil Général se sont associés pour créer un syndicat mixte qui assure l'entretien des cordes principales. Notre souci est de maintenir les intérêts des propriétaires afin qu'ils n'abandonnent pas le marais mais continuent à l'entretenir et à y faire circuler l'eau de mer. Nous sommes inquiets de la mise en œuvre de Natura 2000* ».

Philippe Plisson évoque à son tour, ses interrogations quant à la délimitation des périmètres Natura 2000 : « *On ne peut pas l'avancer comme une solution car il faut une bonne fois pour toute régler le problème de la chasse dans le cadre de Natura 2000.* »

4. Résolutions des membres du Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques

Le Comité syndical s'est engagé à faire connaître le plus largement possible auprès des administrations, des élus et du pouvoir législatif, les différentes résolutions prises après les échanges durant ce premier Conseil des Marais.

- **Réaffirmer le lien entre les prairies humides de marais et l'élevage.**

Il est urgent aujourd'hui d'affirmer clairement que l'on ne peut garantir l'avenir de la qualité des milieux des prairies humides de marais sans s'assurer avec les éleveurs de la viabilité économique de leur système.

- **Préserver ensemble la diversité du vivant en marais**

Les valeurs biologiques et agronomiques des prairies de marais doivent être pensées simultanément par les agronomes, les naturalistes et les éleveurs, confortant ainsi la confiance de chacun dans les itinéraires techniques choisis.

- **Reconnaître la spécificité de chaque marais**

Il est nécessaire d'organiser le dialogue dans chaque marais pour qu'éleveurs, élus, et naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés aux prairies de marais.

- **Etablir un régime d'aide spécifique aux zones humides**

Les systèmes d'aides économiques actuels ne sont pas adéquats pour l'élevage car ils sont revus tous les cinq ans tandis que la construction d'un cheptel adapté nécessite plus de dix ans. En conséquence, il faudrait mettre en place une aide spécifique pérenne à l'hectare de prairie naturelle en zone humide.

- **Valoriser les expériences locales de développement économique**

Les expériences de valorisation de la viande produite en marais sont des pistes à soutenir car elles paraissent viables pour le développement local. Pour valoriser et démultiplier ce type d'initiative, un soutien fort des politiques territoriales doit être organisé.

- **Développer une filière professionnelle pour l'entretien des réseaux hydrauliques**

Le financement de l'entretien fait appel à de nombreuses solidarités financières au-delà des structures syndicales ; il semble qu'il faille désormais limiter les dépenses d'investissement aux gros travaux pour privilégier un mode d'entretien régulier à travers des crédits continuels de fonctionnement.

Les modalités et les objectifs d'entretien doivent être redéfinis marais par marais, en cohérence avec l'histoire locale, les procédures déjà initiées, ...

Le bon niveau de qualification nécessaire pour encadrer et intervenir dans l'entretien des marais milite en faveur de montages financiers durables pour les structures qui encadrent les « agents de marais ».

- **Prendre en compte le surcoût engendré par la prolifération des ragondins et de la jussie**

La mise en œuvre de programmes concertés de lutte est nécessaire pour l'état de santé du marais. Une ligne spécifique pour la régulation des espèces envahissantes en zones humides doit être trouvée soit parmi le FNSE, soit parmi les fonds du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

- **Développer les moyens d'une cartographie moderne des réseaux hydrauliques**

Les structures fédératrices commencent à développer de plus en plus des représentations numériques de leurs réseaux hydrauliques. Cette démarche permet de rassembler la mémoire et de préparer des programmations pluriannuelles d'entretien. Les documents cartographiques sont peu partagés et ne sont pas toujours le support d'une réflexion stratégique commune aux différents acteurs (propriétaires, administratifs, utilisateurs, etc...). Il importe de mettre en œuvre des financements spécifiques pour l'acquisition et le fonctionnement de ces outils.